

Lons-le-Saunier, le 2 mai 2024

Service de l'eau, des risques, de
l'environnement et de la forêt

Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) plénière
19 avril 2024
Compte-rendu

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) s'est réunie le 19 avril 2024 dans les locaux de la direction départementale des territoires (DDT) du Jura sous la présidence de M. Nicolas FOURRIER, directeur départemental des territoires, représentant M. le préfet du Jura. Les membres de cette CDCFS ont été convoqués pour examiner et donner un avis sur les projets d'arrêtés relatifs à la chasse pour la campagne 2024-2025, dans le département du Jura.

Membres présents avec voix délibérative:

- M. Nicolas FOURRIER, directeur de la DDT, représentant M. le Préfet du Jura
- Mme Delphine BONTHOUX, Service eau, risques, environnement et forêt, représentant la DDT du Jura ;
- M. Jean-Yves MATHIEU, responsable départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) Jura,
- M. VOJINOVITCH Stéphane, président de l'Association des lieutenants de louveterie,
- M. LAGALICE Christian, président de la Fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ),
- M. DECHAUME José, représentant des divers modes de chasse, FDCJ ;
- M. Jean-François FOULQUIE, représentant les associations cynégétiques ;
- Mme MAURON Francine, représentant des divers modes de chasse, FDCJ suppléant de M. BERGER Roland ;
- M. DUVOIS Yves, représentant des divers modes de chasse, FDCJ ;
- M. OCLER Fabrice, représentant des divers modes de chasse, FDCJ ;
- Mme MERMET Christine, représentante des divers modes de chasse, FDCJ ;
- M. Gilles DAVID, représentant les piégeurs,
- M. BULLE Christian, représentant les intérêts sylvicoles,
- M. CUBY Alain, représentant des intérêts sylvicoles ;
- M. Michel ROMANSKY, représentant l'Office national des forêts (ONF) suppléant de M. DUBOSCLARD,
- M. Antoine BOUCHARD, représentant des intérêts agricoles,
- M. Julien GAILLARD, représentant des intérêts agricoles,
- M. CHALUMEAU Jean-Yves, représentant l'Association Jura Nature Environnement (JNE),
- M. LETHIER Hervé, personne qualifiée en matière scientifique ou technique,

Membres excusés :

- Mme POZET Françoise, personne qualifiée en matière scientifique ou technique,
- M. DUBOSCLARD Florent, directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts (ONF),
- M. BERGER Roland , représentant des divers modes de chasse,
- M. TONNAIRE Gilles, représentant des intérêts agricoles,
- M. JOBARD Nicolas, représentant des divers modes de chasse, FDCJ ;

Membres absents :

- M. François LAVRUT, président de la chambre de l'agriculture ;
- M. Alain JOVENIAUX, représentant le Groupe ornithologique du Jura (GOJ39) ;
- M. Le Directeur régional de l'Environnement.

Autres participants invités sans voix délibérative:

- Mme MAUBLANC Loetitia, bureau biodiversité, forêt, DDT39,
- M. PRUVOST Fabrice, chef du bureau biodiversité et forêt, DDT 39,
- M. Etienne ROUGEAUX, représentant des intérêts agricoles,

L'ordre du jour était le suivant :

- Préambule :

- Point saison cynégétique 2023/2024 par la Fédération départementale des chasseurs,
- Point forêt par le Président des Forestiers Privés de Franche-Comté, les communes forestières du Jura et l'ONF.

- Présentation des différents arrêtés proposés pour la saison prochaine :

1. Projet arrêté fixant les « fourchettes » minimales et maximales à prélever dans le cadre du plan de chasse au grand gibier pour la saison 2024-2025 ;
2. Projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025;
3. Révision de l'arrêté autorisant le prélèvement de l'Ouette d'Égypte ;
4. Questions diverses.

- Présentation pour information des arrêtés suivants :

1. Arrêté concernant les modalités de chasse à l'approche ou à l'affût des animaux soumis à plan de chasse et le sanglier, des dates d'ouverture spécifique à l'ouverture générale de la chasse ;
2. Arrêté fixant les modalités de chasse du petit et grand gibier (chevreuil – cerf – chamois – daim – mouflon – lièvre) dans le département du Jura.

M. FOURRIER ouvre la séance et remercie les personnes présentes, notamment celles ayant fourni des données pour la réunion de ce jour. Un tour de table est réalisé.

Il est fait lecture de l'ordre du jour

M. FOURRIER donne la parole à M. Christian LAGALICE afin de présenter le bilan de la campagne de chasse 2023-2024.

M. LAGALICE, après avoir remercié les chasseurs et les personnes bénévoles qui participent aux comptages, présente les bilans des prélèvements et les résultats des comptages (voir diaporama joint).

Bilan des plans de chasse et suivi du chevreuil :

Le taux de réalisation des plans de chasse atteint 86% pour les adultes et 84% pour les jeunes chevreuils. Il est à noter une baisse des attributions par rapport à la campagne précédente.

Les chasseurs semblent s'adapter à la chasse du mois de février puisque le taux de prélèvements est de 14,8 % contre 13,3 % les années précédentes.

On constate que 12 unités de gestion (UG) sont en dessous des 85 % de taux de réalisation et ce sur les UG de la partie haute du Jura. Une surveillance particulière sera mise en place pour ces UG avec une baisse des attributions de plans de chasse.

M. LAGALICE fait remarquer que l'espèce chevreuil est l'espèce la plus impactée par le dérèglement climatique. En effet, même si la nature est plus précoce (bourgeons, jeunes pousses, etc.), les mises bas se font toujours à la même période, ce qui se traduit par des faons de petite taille.

Le suivi des populations chevreuils a été effectué sur 1 007 km voiture et 642 km pédestre. La même méthode de comptage et les mêmes circuits sont utilisés depuis de nombreuses années, les résultats de ces comptages permettent une prise de décision fondée sur l'évolution de ces observations, amenant à une adaptation annuelle des plans de chasse au plus juste.

Bilan des plans de chasse et suivi du cerf :

M. LAGALICE indique une constante évolution à la hausse de la population.

La campagne 2023-2024 se voit attribuer le record de prélèvements, en atteignant un taux de 84 % : taux nettement supérieur aux départements limitrophes.

Il précise que le taux de réalisation de la forêt domaniale de Chaux représente à lui seul 54 % de la totalité des plans de chasse.

Mise à part sur l'UG 2 sur le massif de la Serre où une migration des cervidés a été constatée, les taux de réalisation des UG ayant de fortes attributions de plans de chasse sont très bons.

Sur le secteur de Maisod, il y a eu une forte augmentation du plan de chasse qui n'a toutefois pas eu la conséquence attendue sur la population, au vu des comptages post saison.

L'UG29, canton de Morez, enregistre de très bons résultats. C'est un secteur sur lequel on aurait pu craindre l'impact des prédateurs du loup.

Il convient de noter dans le Haut Jura une baisse des attributions. M. LAGALICE déplore l'absence de mise en place d'une étude sérieuse sur l'impact du loup sur les populations de cervidés, tant d'un point de vue quantitatif que sur leurs déplacements, pour lesquels l'effet de dispersion très visible. Dans la forêt du Massacre, il n'y a plus la même concentration de cerfs que les années précédentes.

Les résultats des comptages 2024 par secteurs sont les suivants:

Massif de la forêt de Chaux : les comptages sont en baisse, conséquence probable de la forte augmentation du plan de chasse. en terme de comptage, le minimum observé en 2024 est le même que celui de 2016 qui avait entraîné un premier effort de plan de chasse. On dénombre 360 cervidés en dehors du massif et un déplacement de la population vers la partie nord.

Secteur de Maisod : il est à noter une augmentation de la population ces 20 dernières années.

M. LAGALICE constate que les plans de chasse ont été conséquents. Il souligne une pression de chasse importante depuis 2 ans par les détenteurs, ce qui explique les comptages en baisse en 2023, avec toutefois une population de cerfs toujours bien présente.

Forêt de DOLÉ Arne : les comptages sont en baisse suite à un fort prélèvement qui a été effectué en 2 ans; sur une toute petite unité. Malgré cette baisse, la population de cervidés reste bien présente.

Pour les nouveaux secteurs :

Secteur de Thoiria : comptage en augmentation.

Secteur du Val d'Ain : comptage en baisse.

Secteur de Bersaillin : comptage identique à 2022.

Secteur de Longchaumois : les comptages sont en baisse. La FDCJ attend les résultats des comptages des départements limitrophes (comptage sur la Dôle, Gex et Versoix) afin d'évaluer l'impact des prédatons du loup sur ces secteurs.

En conclusion, M.LAGALICE indique que les plans de chasse ont eu des impacts certains sur les populations mais qui restent plutôt bien présentes.

Bilan des plans de chasse et suivi du chamois :

Cette année, il y a eu 206 attributions et 150 réalisations avec un taux de réalisations du plan de chasse adultes de 88 % et de 58 % pour les jeunes.

M. LAGALICE note que le taux de réalisation cette année est de 72,81 %. Comme les années précédentes, une forte résistance des chasseurs jurassiens à prélever les jeunes se confirme.

M. LAGALICE précise qu'il n'y a pas de circuit de comptage pédestre, ni indice kilométrique, seulement des observations ponctuelles.

A noter, des bonnes réalisations sur les UG 19 (Montaigu, Crotenay), UG 17 (Syam, Mignovillard) et l'UG 24 (Petite montagne Nord) et des réalisations en augmentation sur le Haut Jura. La population est en bonne croissance sur les secteurs de Vaux-sur-Poligny et Plasne. A souligner toutefois une baisse des observations sur les secteurs de Baume-les-Messieurs et Blois-sur-Seille.

Les observations sur les secteurs du Paradis, Les Planches-en-Montagne et Foncine-le-Haut ne seront effectuées qu'au mois de juin.

Bilan sur le sanglier :

M. LAGALICE indique qu'en 2023, les prélèvements sont de 4 903 sangliers contre 4 765 en 2022.

Il fait remarquer que la chasse n'a pas été facile à l'automne suite aux températures très élevées et la sécheresse constatée pour la saison. Cela s'est traduit à la période de la Toussaint par un retard de 1 000 prélèvements par rapport à l'année précédente.

La chasse en février a été moins pratiquée puisque les prélèvements ont baissé : 288 en 2023/2024 contre 310 en 2022/2023.

A ce jour, il y a une baisse très nette des montants de dégâts : environ 50 % de dossiers de dégâts en moins par rapport à l'année précédente. La saison actuelle devrait confirmer cette tendance. M. LAGALICE précise qu'une vigilance est mise en place sur les semis à venir dans le bas Jura. Il fait part de son inquiétude puisque le climat aura un impact important sur les levés de semis de maïs. Si le maïs végète trop longtemps, c'est là qu'il subit les plus forts dégâts. Il souligne l'absence de dégâts significatifs sur prairies pour le moment.

Mutualisation et dépassement des plan de chasse :

M. LAGALICE fait un point sur les 19 mutualisations demandées pour la campagne 2023-2024, dont 16 concernent le cerf. Il est bien entendu nécessaire de développer la mutualisation auprès des détenteurs des petites attributions

Concernant les dépassements, M. LAGALICE s'inquiète de l'augmentation du nombre de signalements, avec de plus en plus d'erreur de tir et d'animaux retrouvés morts, ce qui indique que le chasseur ne s'est pas déplacé pour vérifier si l'animal n'avait pas été blessé. Les tirs manqués ne sont pas vérifiés. Il rappelle qu'il n'y a plus de bracelets de substitution.

Cela s'explique selon la fédération par le fait qu'il y a moins de présence de la police de la chasse et de contrôles effectués par l'OFB, ce qui incite à moins respecter la réglementation. Des cerfs coiffés sont prélevés dans le cadre des dépassements C'est un sérieux problème qu'il va falloir régler rapidement précise M. LAGALICE. Il précise qu'il n'est pas opposé au fait que les agents forestiers refassent des tournées de police en forêt.

Une réunion entre DDT/OFB et FDCJ est à l'ordre du jour afin de trouver des solutions pour remédier à ce problème.

Dégâts :

M. LAGALICE interprète les cartes des montants des dégâts. Il explique que, sur les secteurs du Nord du Jura et de la Bresse, les dégâts sont exclusivement des dégâts sur cultures, contrairement aux autres pays cynégétiques qui sont, eux, impactés par des dégâts sur prairies.

Il est constaté que le Pays Dolois, à lui seul, représente la moitié du montant des dégâts et ce malgré la pose de plusieurs dizaines de kilomètres de clôtures électriques. C'est un secteur où il faut encore faire de gros efforts pour maintenir la pression de chasse.

Bilan des plans de chasse et suivi du lièvre :

M. LAGALICE fait remarquer que la population de lièvres est en difficulté dans le département. Les fortes pluies de l'année 2021 ont sans doute accéléré un processus global lié au changement climatique et les maladies ont été des causes de mortalité sur un grand nombre d'individus. On constate une forte baisse dans la partie basse du département, dans le Haut Jura la population reste stable.

Il précise que des prélèvements de cristallins sont réalisés pour connaître l'âge des lièvres. Dans le bas du département, il se prélève plus d'adultes que de jeunes, ce qui n'est pas positif. Une plus grande attention sera de mise lors de l'attribution des plans de chasse.

L'IKA lièvre comprend 889 km et 394 km de ligne transect.

Sécurité à la chasse :

Enfin, M. LAGALICE conclut que c'est une campagne de chasse plutôt positive en termes de sécurité à la chasse, même si on déplore 2 auto-accidents.

Échanges- questions :

M. FOURRIER remercie M. LAGALICE pour le bilan qu'il vient d'exposer et pour les données transmises. Il souligne la qualité des données, l'antériorité des analyses et la transparence. La situation cynégétique semble maîtrisée dans le Jura. Il rappelle l'intérêt du suivi en surfaces des dégâts, au-delà des montants, déjà évoqué l'année dernière. La fédération confirme disposer de ces données en surface. N. FOURRIER partage la nécessité de trouver une solution de sécurisation pour les dépassements de plans de chasse.

M. CHALUMEAU demande s'il y a une explication concernant la baisse de la population de chevreuil sur les communes de Sirod et Mignovillard, par exemple. Il demande si c'est dû à un plus faible effort de chasse ou à la présence des prédateurs.

M. LAGALICE répond que la baisse de population du chevreuil est un problème de fonds en Bourgogne-Franche-Comté et qu'elle est également constatée dans d'autres départements, où les grands prédateurs ne sont pas présents. C'est une espèce qui réagit mal au changement climatique.

Sur ces 2 communes, les chasseurs chassent plutôt bien le chevreuil, mais on note une forte présence de prédateurs dans ce secteur. Le chevreuil n'est pas toujours assez considéré par les chasseurs, au regard notamment de la recherche au sang qui est moins mobilisée pour chevreuil que pour sangliers.

M. CHALUMEAU, qui habite St Maur, indique qu'une harde de chamois de 12-15 individus a quasiment disparu.

M. LAGALICE répond que les chamois évoluent souvent en fonction de la présence d'un prédateur qui peut les faire se déplacer. Il regrette de ne pas avoir pu poser des colliers GPS sur des Lynx pour connaître les interactions proies-prédateurs dans le cadre de l'étude dédiée, en raison d'oppositions d'associations.

M. LETHIER indique qu'il serait intéressant de croiser les données présentées avec des données d'accidentologie.

M. LAGALICE rappelle qu'il existe bien une banque de données sur mortalité extra-cynégétique. Il donne les chiffres suivants : il y a 20 ans, il y avait entre 600 et 700 collisions chevreuil par an et aujourd'hui on en dénombre entre 300 et 400. Ceci est un indicateur fort de la densité de population.

Il précise aujourd'hui qu'il y a plus de collisions avec des blaireaux que de collisions avec le chevreuil. Pour le chevreuil, l'accidentologie est d'origine routière et agricole (fauche plus précoce et avec des faucheuses plus larges).

M. LAGALICE indique qu'avec l'application VIGIFAUNE, il pourra présenter les résultats des déclarations de 2023/2024 si besoin. Il souhaite que soit reconnu le rôle de la FDCJ et des bénévoles dans la constitution des banques de données sur la fauve sauvage du département.

M. GAILLARD tient à remercier la FDCJ pour cette présentation exhaustive des données pour sa politique de prévention très forte des dégâts par les subventions accordées aux ACCA et agriculteurs pour la pose de clôtures électriques. Il souligne une très bonne entente entre les organisations professionnelles agricoles et la FDCJ pour la prévention et la gestion des dégâts.

Bilan sylvo-cynégétique par Mrs BULLE et ROMANSKI (voir diaporama joint)

M. BULLE fait lecture du diaporama et confirme la hausse des températures pour la deuxième année consécutive. Le Jura a connu quelques aléas climatiques, avec une tempête en février et des orages violents, accompagnés de fortes rafales de vents.

Les Scolytes se déplacent vers la haute chaîne du Jura. On déplore entre 10 à 20 % de la forêt endommagée. Il est constaté également des attaques sur sapin depuis 2022, sur des peuplements déjà dépérissants.

Les hêtres ont subi de forts dépérissements mais avec un faible taux de mortalité.

Concernant les buis, l'invasion de la spirale continue et la mortalité des buis est très importante. Par contre, M. BULLE n'explique pas pourquoi certaines zones du haut Jura ne sont pas impactées par cet insecte.

Enfin, il est à noter la poursuite de la mortalité importante de frênes liée à la chalarose.

Le plan de relance représente dans le Jura 660 ha de reboisement. Les aides représentent 3,53 M€ dont 491 103€ sont affectés aux protections.

Lecture est faite des types de dégâts sur les plantations en bourgogne Franche-Comté. On constate qu'à l'automne, les dégâts dus aux grands mammifères sont plus importants qu'au printemps.

M. BULLE donne la parole à M. ROMANSKI, qui continue la lecture du diaporama pour le recueil des données de pression du gibier sur la végétation lors des martelages.

M. ROMANSKI rappelle que les données présentées relèvent des constatations de dommages (seulement l'abrouissement) effectuées lors des martelages depuis 2022. Dans 10 ans, l'ensemble des parcelles auront fait l'objet d'un suivi de la pression du gibier.

Les premières données disponibles indiquent que plus de 30 % des peuplements sont compromis par la pression du gibier (orange et rouge sur les cartes fournies), 42 % font l'objet d'alertes.

Ces données seront bientôt complétées par l'analyse des données LIDAR, maintenant disponibles et celles de l'Observatoire des forêts.

M. BULLE fait le point sur les points noirs du département et l'efficacité des moyens mis en place.

Secteur de Charcier : les dégâts dus aux cerfs sont en forte diminution. De même pour le secteur de Bellecombe, les Molunes, les Moussières où les dégâts étaient dus aux chamois.

Secteur de Saint-Aubin : il faut être vigilant car c'est un secteur où la population de cerfs est en train de s'installer.

Pour l'UG22, la situation est extrêmement compliquée. Malgré une forte pression de chasse, les plantations ont été détruites et les propriétaires ne veulent plus planter.

M. CUBY demande si le comptage qui existait sur le secteur de Blye peut être remis en place afin de connaître la population de cerfs.

Secteur de Gendrey : M. BULLE signale qu'une plantation de 2 ha de robinier et de douglas a été consommée à 90 % par les chevreuils.

Secteur de Longchaumois : le plan de chasse ne progresse pas et les dégâts sont insupportables au vu le contexte de mortalité sur le massif. Une visite forestiers / FDCJ est prévue cet automne.

M. CHALUMEAU demande ce qu'il en est de la renaissance des buis.

M. BULLE explique que le buis avait commencé de repousser mais qu'il est à nouveau attaqué et qu'il est voué à disparaître.

M. BULLE tient à signaler une bonne attente dans le département avec la FDCJ ainsi que ses élus.

M. FOURRIER remercie Mrs BULLE et ROMANSKI et passe la parole à Mme BONTHOUX.

Mme BONTHOUX énumère les documents ayant servi à l'élaboration des modes de calcul des fourchettes minimales et maximales.

M. LETHIER fait remarquer que les données n'ont pas été communiquées lors de la demande de contribution pour les fourchettes. Il déplore l'absence récurrente des données à ce moment-là, indispensables pourtant à l'exercice.

Mme BONTHOUX précise que l'ensemble des données de comptage 2024 disponibles ont été transmises avec la convocation à la réunion.

1- Présentation du projet d'arrêté fixant les « fourchettes » minimales et maximales à prélever dans le cadre du plan de chasse au grand gibier pour la saison 2024-2025. (voir diaporama)

Fourchette espèce chevreuil:

Mme BONTHOUX indique que la méthode de calcul est basée sur le taux de réalisation des plans de chasse par UG, qui a été fourni par la FDCJ. Les fourchettes minimales sont calculées au cas par cas.

M. FOURRIER soumet les propositions de fourchettes au vote des membres de la CDCFS :

Fourchette CHEVREUIL

Vote :

2 abstentions,

0 défavorable,

17 favorables.

Conclusion : avis favorable de la CDCFS

Fourchette espèce chamois:

Delphine BONTHOUX explique le calcul de la fourchette et les ajustements sur certaines unités de gestion.

M. LETHIER fait remarquer que les écarts de fourchette se resserrent ce qui va dans le bon sens.

M. FOURRIER soumet les propositions de fourchettes au vote des membres de la CDCFS :

Fourchette CHAMOIS

Vote :

2 abstentions,

0 défavorable,

17 favorables.

Conclusion : avis favorable de la CDCFS

Fourchette espèce cerf :

Mme Delphine BONTHOUX indique que le calcul est effectué au cas par cas.

M. LAGALICE fait remarquer que sur l'UG 6, secteur de la Forêt de la Chaux, il y a une augmentation du maxi de 40 animaux.

M. FOURRIER explique que l'écart entre la demande de la FDCJ et des forestiers était faible. M. le Préfet a entendu et acté la demande de l'ONF de retenir le maxi de la fourchette cerfs, pour laisser le dialogue entre la FDCJ et les détenteurs de droit de chasse régler finement les plans de chasse individuels.

M. LAGALICE confirme qu'il faut en effet s'intéresser à la répartition des plans de chasse au sein de l'unité de gestion.

M. ROUGEAUX alerte sur le fait qu'il convient de s'occuper du cerf en forêt de la Chaux mais qu'il ne faut pas négliger la chasse du sanglier. Il ne faut pas qu'il y ait un report sur le développement du sanglier en forêt de Chaux, qui aurait également des conséquences agricoles importantes. Il appelle à une forte attention du mode de gestion interne dans les lots.

M. FOURRIER informe qu'une expérimentation est lancée en forêt de Chaux concernant le réenherbement dans la forêt, dans le but de garder les cerfs au sein du massif et ainsi d'éviter de les voir se concentrer dans les communes en bordure. Il rappelle aussi la question du type de bracelets pour les prélèvements du cerf.

M. LAGALICE pense que cette question sera réglée quand il n'y aura plus de surfaces en grillagées dans le massif et ainsi, que les animaux ne quitteront plus le massif pour se nourrir à l'extérieur.

M. ROMANSKI explique l'objectif du ré-enherbement en graminées de quelques hectares (une dizaine) répertoriés par l'ONF. Les premières zones proposées sont des zones de dépôts de bois qui ne sont plus utilisées. La forêt de Chaux souffre d'une incapacité à fournir naturellement des graminées appétantes pour le grand gibier, qui va donc les chercher à l'extérieur du massif (consommation sur prairies et dégâts aux cultures). L'objectif est de redonner de l'intérêt pour l'herbe à l'intérieur du massif sur des surfaces délaissées pour la gestion forestière. Cela a déjà été expérimenté sur une prairie. Le début de cette expérimentation est prévu pour l'automne 2024.

M. FOURRIER indique que la démarche d'équilibre sylvo-cynégétique en forêt de Chaux repose sur 3 piliers : des prélèvements significatifs, l'expérimentation sur l'enherbement et la baisse de l'en grillagement.

M. ROMANSKI précise en effet qu'actuellement en forêt de Chaux, 700 ha sont grillagés (100km de clôtures). Ce processus permettrait, à terme, d'enlever un maximum de grillage. L'objectif est de déposer les grillages le plus rapidement possible sur au moins 200ha. Toutefois, il indique que dans certains secteurs, le grillage sera toujours obligatoire, au regard du caractère grégaire du cerf et de la sensibilité de la régénération.

M. LETHIER pense que l'expérimentation est intéressante. Il demande s'il existe une réflexion sur le volet aménagement et conduite des peuplements. Il souligne que cela a déjà été réalisé à Château-Villain mais dans des proportions très importantes, loin de ce qui est proposé en forêt de Chaux. Il conviendrait de s'interroger sur le maintien d'une sylviculture en futaie régulière et sur la sylviculture du chêne qui nécessite au préalable un équilibre forêt-gibier.

M. ROMANSKI répond que le traitement de choix restera toujours la futaie régulière pour les 10 années qui viennent. Tant qu'il y aura un déséquilibre marqué, il n'est pas possible d'envisager une autre sylviculture. L'équilibre faune flore est un préalable à d'autres modes (futaies jardinée ou irrégulière).

M. ROMANSKI précise qu'une baisse des fourchettes minimales a été demandée sur la partie Ouest de la forêt de Chaux pour faciliter la mutualisation des plans de chasse.

Mme BONTHOUX répond que c'est la valeur qui a été demandée par l'ONF par l'intermédiaire de M. DUBOSCLARD.

M. FOURRIER soumet les propositions de fourchettes au vote des membres de la CDCFS :

Fourchette CERF

Vote :

1 abstention,

0 défavorable,

18 favorables.

Conclusion : avis favorable de la CDCFS

Mme BONTHOUX présente les fourchettes concernant les espèces mouflons, daims et gelinotte pour le Jura.

M. FOURRIER soumet les propositions de fourchettes au vote des membres de la CDCFS :

Fourchettes Mouflons, daims et gelinotte

Vote :

0 abstention,

0 défavorable,

19 favorables.

Conclusion : avis favorable de la CDCFS

2- Présentation du projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison 2024-2025.

M. PRUVOST prend la parole et présente l'arrêté.

Un groupe de travail a été réuni afin de revoir l'organisation et la rédaction de cet arrêté.
Ont été prises en compte les contributions de la FDCJ, l'OFB, l'ONF, M. VOJINOVITCH et M. LETHIER.
Des corrections sont réalisées en séance.

M.LETHIER fait remarquer qu'il y a eu des modifications sur les unités de gestion concernant la poule faisane.

M.LAGALICE précise que des conventions individuelles vont être passées avec les UG qui veulent préserver la poule faisane.

M. FOURRIER soumet la proposition d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison 2024-2025.

Vote :

**0 abstention,
1 défavorable,
18 favorables.**

Conclusion : avis favorable de la CDCFS

M.LETHIER note l'effort de simplification de l'arrêté.

M. CHALUMEAU fait remarquer la durée des périodes de chasse sur une année, qui ne fait qu'augmenter.

2- Présentation de la révision du projet d'arrêté autorisant le prélèvement de l'Ouette d'Égypte dans le département

M. PRUVOST présente le bilan de prélèvement de l'Ouette d'Égypte et propose de reconduire l'arrêté triennal actuel, sans limite de temps.

M. CHALUMEAU demande quel est l'état de la population dans son pays d'origine.

M. LETHIER répond qu'elle est très bonne dans son aire de répartition. Il fait remarquer que le CSRPN devrait être consulté sur cet arrêté, comme l'a fait le département du Doubs.

M. FOURRIER propose que la procédure soit vérifiée et que dans cette attente, l'arrêté soit renouvelé pour une période de 3 ans.

M. FOURRIER soumet la proposition d'arrêté

Vote :

**0 abstention,
1 défavorable,
18 favorables.**

Conclusion : avis favorable de la CDCFS

Mme BONTHOUX informe qu'une CDCFS plénière aura lieu le 22 mai 2024 avec à l'ordre du jour les modifications par avenant du SDGC 2019-2025 afin d'y intégrer les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la sécurité à la chasse et à l'agrainage.

Il sera également présenté un état des prélèvements de renards et blaireaux.

M.LETHIER demande quand commenceront les travaux pour le prochain SDGC.

M.LAGALICE présente le calendrier et la méthode envisagés, pour une approbation au plus tard fin juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOURRIER remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 11H45.

Monsieur le Président,



Nicolas FOURRIER

